Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					**M1**
Mention :	DROIT DES AFFAIRES					
Parcours :	Juriste d'Affaires internationales					60 ECTS
Volume horaire étudiant :	387 à 443 h	90 à 120 h	h	h	h	**507 à 533h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Clotilde FORTIER Professeur – Bureau 308 Clotilde.fortier@u-bourgogne.fr	Lucie JAVAUX Bureau R 14 - ☎ 03 80 39 54 17 Secretariat.m1droit@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit des affaires et du droit de l'entreprise, y compris dans leur dimension européenne et internationale, Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir déjà des connaissances spécialisées dans l'une des branches de la matière. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue du Master 1 les étudiants peuvent :
- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur privé

- se former à la recherche et se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 JAI.

Les étudiants titulaires d'un Master 1 international et droit européen peuvent notamment exercer des fonctions telles que : Avocat spécialisé en droit des affaires, en droit des relations familiales internationales, Juriste d'entreprises multinationales, Conseiller à l'exportation des chambres de commerce, Juriste conseil des syndicats patronaux, Service juridique des entreprises, service import-export.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation renvoient aux compétences acquises à l'issue du parcours de Master 2 de la mention en M2 juriste d'affaires internationales,

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit des affaires
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1.

Le calendrier des candidatures est réactualisé chaque année sur le site de l'UFR DSEP.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de M1 droit international est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE :
-1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
-1 UE connaissances complémentaires
-1 UE connaissances additionnelles
-1 UE compétences transverses et professionnalisation
-1 UE option

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit international privé 1	33	15	48		CT+CC	3	1	4
	Droit européen des affaires	33	15	48		CT+CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Complémentaires obligatoires	Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	33		33		CT	3		3
	Droit bancaire	30		30		CT	3		3
TOTAL UE 2		63		63	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles obligatoires	Anglais		15	15		CC	2		2
	Droit fiscal des affaires 1	33		33		CT	2		2
TOTAL UE 3		33	15	48	4		2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses et professionnalisation (1choix)	Langue 2		15	15		CC		2	2
	Territoires et actions de l'Union européenne	30		30		CT	2		2
	Stage 2 semaines minimum					CC		2	2
TOTAL UE 4		30	15	15/30	4		2	2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef

Options (1 choix)	Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux	33		33		CT	2		2
	Problèmes de droit international contemporain	33		33		CT	2		2
	Droit international public approfondi	33		33		CT	2		2
TOTAL UE 5		33		33	4		2		2

TOTAL S1	**195 à 225**	**45/60**	**255 à 270**	**30**				**20**

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit international privé 2	33	15	48		CT+CC	3	1	4
	Droit du commerce international	33	15	48		CT+CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Complémentaires obligatoires	Droit comparé	30		30		CT	3		3
	Droit commercial : Entreprises en difficulté	33		33		CT	3		3
TOTAL UE 2		63		63	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles obligatoires	Anglais		15	15		CC		2	2
	Droit fiscal 2	33		33		CT	2		2
TOTAL UE 3		33	15	48	4		2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses et Professionnalisation (1choix)	Histoire du droit du commerce international	23		23		CT	2		2
	Langue 2		15	15		CC		2	2
	stage					CC		2	2
	Initiation à la recherche					CC		2	2
TOTAL UE 4		0/23	0/15	15/23	4		2		2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (1 choix)	Droits et libertés de la personne humaine	33		33		CT	2		2
	Droit des assurances	30		30		CT	2		2
	Propriété intellectuelle	30		30		CT	2		2
	La protection des droits de l'homme au sein des Nations Unies et de l'Union européenne	30		30		CT	2		2
TOTAL UE 5		30/33		30/33	4		2		2

TOTAL S2	**192 à 218**	**45/60**	**252 à 263**	**30**				**20**

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● ***Sessions d'examen***

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

● ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● *Régime général :*

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.
L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.
Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

● *Régimes spéciaux:*

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.
Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.
En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus-Socrates

Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus-Socrates doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).